GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cartographie de fond produite par le Service de la photogrammétrie et de la cartographie, du Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal

Autoroute, route principale
Route secondaire privée, non privée
Route territoriale, rue
Route en construction, sentier
Réseau routier ajouté par le S.I.F.
— primaire
— secondaire
— tertiaire
Remblai, déblai
Mur de soutènement: droit, incliné
Voies ferrées
Voie en construction
Voie abandonnée
Pont, viaduc, passerelle
Tunnel, ponceau, buse
Halte routière, point de vue aménagé
Clôture, haie, mur
Ligne à haute tension
Ligne électrique, ligne téléphonique
Téléphérique, télésiège, téléski
Centre de ski
Tour d'émission de radio ou de télévision
Tour, tour de protection contre le feu
Bâtiment, stationnement
Bâtiment en construction, en ruines
Maison d'enseignement, édifice du culte
Site historique, terrain de camping

Lisière des hautes eaux
Limite des eaux, définie sur les photographies
Limite indéfinie des eaux, gouffre, résurgence
Cours d'eau intermittent ou fossé
Rapides, chute
Sable, vase, gravier, galets
Rocher ou récif, roches à fleur d'eau
Barrage, barrage de castor
Cale, cale sèche, épave
Ancrage, base d'hydravions
Réservoir, puits de mine, cheminée d'usine
Carrière, mine, sablière ou gravière
Arrachement, dune, formation glaciaire
Cimetière, zone urbaine dense
Piscine, réservoir à eau
Moulin à vent, éolienne
Ligne de faîte, bassin primaire
— bassin secondaire
— bassin tertiaire
— bassin quaternaire
Limite de tenure
Limite de division de recensement
Limite de municipalité
Limite de canton, seigneurie
Limite de porcelle
Ligne de rang, de lot
Ligne approx. de rang, de lot

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

		Hauteur moyenne	Densité moyenne
Résineux	R		
— —	1 sapin et/ou épinette blanche	R (1)	
— —	2 épinette noire et/ou épinette rouge	R (2)	
— —	3 pin blanc et/ou pin rouge	R (3N)	
— —	4 pin gris	R (4)	
— —	5 pin gris	R (5)	
— —	6 thuya (cèdre)	R (6)	
— —	7 pruche	R (7)	
— —	8 mélèze	R (8)	
— —	9	R 9	
Pessière			
— —	(épinette noire et/ou épin. rouge occupent plus de 75% de la portée-tion.)	P (E)	
— —	1 sapin et/ou épinette blanche	P (1)	(Ab)
— —	2 mélèze	P (2)	(Ab)
— —	3 pruche	P (3)	
— —	4 pin blanc et/ou pin rouge	P (4)	
— —	5 pin rouge	P (5)	
— —	6 pin gris	P (6)	
— —	7 sapin et/ou épinette	P (7)	
— —	(plantation d'épinette blanche)	P pb	
— —	(plantation d'épinette rouge)	P pr	
— —	(plantation d'épinette noire)	P pn	
— —	(plantation d'épinette rouge)	P pr	
Sapinière			
— —	(le sapin et/ou épin. blanche occupent plus de 75% de la portée résineuse)	S (E)	
— —	1 épinette noire	S (1)	
— —	2 épinette noire et/ou épinette rouge	S (2)	
— —	3 pin blanc et/ou pin rouge	S (3)	
— —	4 pin rouge	S (4)	
— —	5 pin gris	S (5)	
— —	6 pruche	S (6)	
— —	7 mélèze	S (7)	
— —	(plantation de sapin baumier)	S pb	
Pinède à pin blanc			
— — — —	avec pin rouge	Pb (P)	
— — — —	et/ou rouge (et/ou occupent plus de 75% de la portée résineuse)	Pb (PR)	
— — — —	avec épinette noire	Pb (E)	
— — — —	avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pb (ER)	
— — — —	avec pin rouge	Pb (PR)	
— — — —	avec pin gris	Pb (PG)	
— — — —	avec pruche	Pb (PR)	
— — — —	avec sapin et/ou épinette blanche	Pb (S)	
— — — —	(plantation)	Pb p	
— — — —	Plantation de pin sylvestre	Pb (P)	
Pinède à pin rouge			
— — — —	(le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Pr (P)	
— — — —	avec épinette noire	Pr (E)	
— — — —	avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (E)	
— — — —	avec mélèze	Pr (M)	
— — — —	avec pin blanc	Pr (PB)	
— — — —	avec pin gris	Pr (PG)	
— — — —	avec pruche	Pr (PR)	
— — — —	avec sapin et/ou épinette blanche	Pr (S)	
— — — —	(plantation)	Pr p	
Pinède à pin gris			
— — — —	(le pin gris occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Pg (P)	
— — — —	avec épinette noire	Pg (E)	
— — — —	avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pg (E)	
— — — —	avec mélèze	Pg (M)	
— — — —	avec pin blanc	Pg (PB)	
— — — —	avec pin rouge	Pg (PR)	
— — — —	avec sapin et/ou épinette blanche	Pg (S)	
— — — —	(plantation)	Pg p	
— — — —	Plantation de pin sylvestre	Pg (P)	
Cédrière			
— —	(le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)	T (C)	
— —	1 épinette noire et/ou épinette rouge	T (E)	
— —	2 mélèze	T (M)	
— —	3 pin blanc et/ou pin rouge	T (P)	
— —	4 pin rouge	T (P)	
— —	5 pin gris	T (P)	
— —	6 pruche	T (PR)	
— —	7 sapin et/ou épinette blanche	T (S)	
— —	(plantation)	T (C) p	
Pruchaie			
— —	(la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Pr (Pr)	
— —	1 thuya (cèdre)	Pr (C)	
— —	2 épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (E)	
— —	3 mélèze	Pr (M)	
— —	4 pin blanc et/ou pin rouge	Pr (PB)	
— —	5 pin rouge	Pr (PR)	
— —	6 pin gris	Pr (PG)	
— —	7 sapin et/ou épinette blanche	Pr (S)	
— —	(plantation de mélèze européen)	MeLJ p	
— —	(plantation de mélèze japonais)	MeLJ p	
— —	(plantation de mélèze laricin)	MeL p	

TYPE DE COUVERT

MÉLANGES (groupements et sous-groupements)

		Hauteur moyenne	Densité moyenne
Feuillus d'essences tolérantes avec pin gris	F1 PG	F1 (PG)	F1 (PG)
— — — — avec pin blanc	F1 PB	F1 (PB)	F1 (PB)
— — — — avec pin rouge	F1 PR	F1 (PR)	F1 (PR)
— — — — avec résineux	F1 R	F1 (R)	F1 (R)
— — — — avec épinette	F1 E	F1 (E)	F1 (E)
— — — — avec épinette noire ou rouge	F1 ER	F1 (ER)	F1 (ER)
Diffusé à bouleaux blancs avec sapin	BB S	BB (S)	BB (S)
— — — — avec épinette noire ou rouge	BB ER	BB (ER)	BB (ER)
— — — — avec pin gris	BB PG	BB (PG)	BB (PG)
— — — — avec pin blanc	BB PB	BB (PB)	BB (PB)
— — — — avec pin rouge	BB PR	BB (PR)	BB (PR)
— — — — avec résineux	BB R	BB (R)	BB (R)
Diffusé à bouleaux jaunes avec pin gris	BJ PG	BJ (PG)	BJ (PG)
Feuillus d'essences tolérantes avec pin blanc	F1 PB	F1 (PB)	F1 (PB)
— — — avec pin rouge	F1 PR	F1 (PR)	F1 (PR)
Peuplement avec résineux	Pe R	Pe (R)	Pe (R)
— — avec pin gris	Pe PG	Pe (PG)	Pe (PG)
— — avec pin blanc	Pe PB	Pe (PB)	Pe (PB)
— — avec pin rouge	Pe PR	Pe (PR)	Pe (PR)
— — avec épinette noire ou rouge	Pe E	Pe (E)	Pe (E)
— — avec sapin	Pe S	Pe (S)	Pe (S)
Cédrière rouge résineuse	Cr R	Cr (R)	Cr (R)
Cédrière résineuse	Cr R	Cr (R)	Cr (R)
Mélangé à feuillus tolérants	M F1	MF1 (F1)	MF1 (F1)
— sur station humide	M F1 h	MF1 (F1)	MF1 (F1)

FEUILLUS (groupements)

		Hauteur moyenne	Densité moyenne
Feuillus	F		
— — d'essences intolérantes	F i		
— — d'essences tolérantes	F t		
— — sur station humide (plantation)	F h		
Diffusé à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	BB		
— — bouleaux jaunes	BJ		
Peuplement de feuillus	Pe F		
Cédrière rouge	Cr R		
Cédrière			
— — à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	Cr (B)		
— — à bouleaux jaunes	Cr (BJ)		
— — à pruche	Cr (PR)		
— — à feuillus d'essences intolérantes	Cr (F i)		
— — à feuillus d'essences tolérantes	Cr (F t)		
Plantation de bouleau blanc	Bo p		
— — de bouleau jaune	BoJ p		
— — de peuplier	Peu p		
— — de peuplier hybride	PeH p		
— — de frêne d'amérique	Fr AC		

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Autre

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, vélodrome, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en damier
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épaisse légère
Chablis partiel
Épidémie légère
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

Pour les tiges de sapin et épinette blanche mesurée

⊖ 1 à 50 % ⊕ 51 à 99 %

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis total
Épidémie sévère
Chablis
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE:
10 (ans)	0-20 ans
20 "	21-40 "
30 "	41-60 "
40 "	61-80 "
50 "	81-100 "
60 "	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	CLASSES
70-30 (ans)	30-70 (ans)
80-30 "	30-80 "
80-50 "	50-80 "
90-50 "	50-90 "
100-50 "	50-100 "
120-70 "	70-120 "

FORÊT HÉQUIENNE

Je(jeune héquienne): Plus de dominance de feuil. tolérants, inférieur à 30 ans
Vieux(vieux héquienne): Autres peuplements, majorité des tiges inférieur à 30 ans
Plus de dominance de feuil. tolérants, majorité des tiges plus de 30 ans
Autres peuplements, majorité des tiges ont plus de 30 ans

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ / HAUTEUR	1 (20m)	2 (17m)	3 (14m)	4 (11m)	5 (7m)	6 (4m)
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	ovoïdes
Moyenne	31 à 60 %	7
Forte	61 à 75 %	8
Escarpée	61 % et plus	9

Superficie minimale de pentes : 0 %

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les tarifs publiques seulement.

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. : GROUPE POULIN-THÉRIAULT LTÉE
SIGNATURE :

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. :
SIGNATURE :

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S 1 R 3 C 5 ep 50 m ⊕
— détérioration
— classe de pente
— origine de l'origine
— pente
— classe de hauteur
— classe de densité
— sous groupe d'essences
— groupement d'essences

R C 4 R 6 D 1
— la classe de pente
— classe d'âge
— origine
— classe de hauteur
— classe de densité
— type de couvert

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative 3
Unité de gestion 34
Unité d'aménagement 1
Unité de sondage 1*
Mode de tenure ou de gestion 000 00 20
Bloc d'aménagement
Concessionnaire ou autres
Bassin hydrographique 2100*
Bassin primaire
Bassin secondaire
Unité de gestion privée 321*
Municipalité 2210*
Division de recensement
Municipalité
Cadastre
Parcelle
Région écologique 2c
Municipalité régionale de comté M.R.C. 360 BELLECHASSE*

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Carte forestière: Photographie aérienne : 1985 / Année de publication : 1988 / Année de révision :

Divisions territoriales en date du : 1 /7/ 86
Déclinaison magnétique : 18° ouest
Équidistance des courbes : 10 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

21 L 13	21 L 14	21 L 15	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
21 L 12	21 L 11	21 L 10	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
21 L 5	21 L 6	21 L 7	

21 L/11 N.E. II

U.G. 34 (Forêt privée)

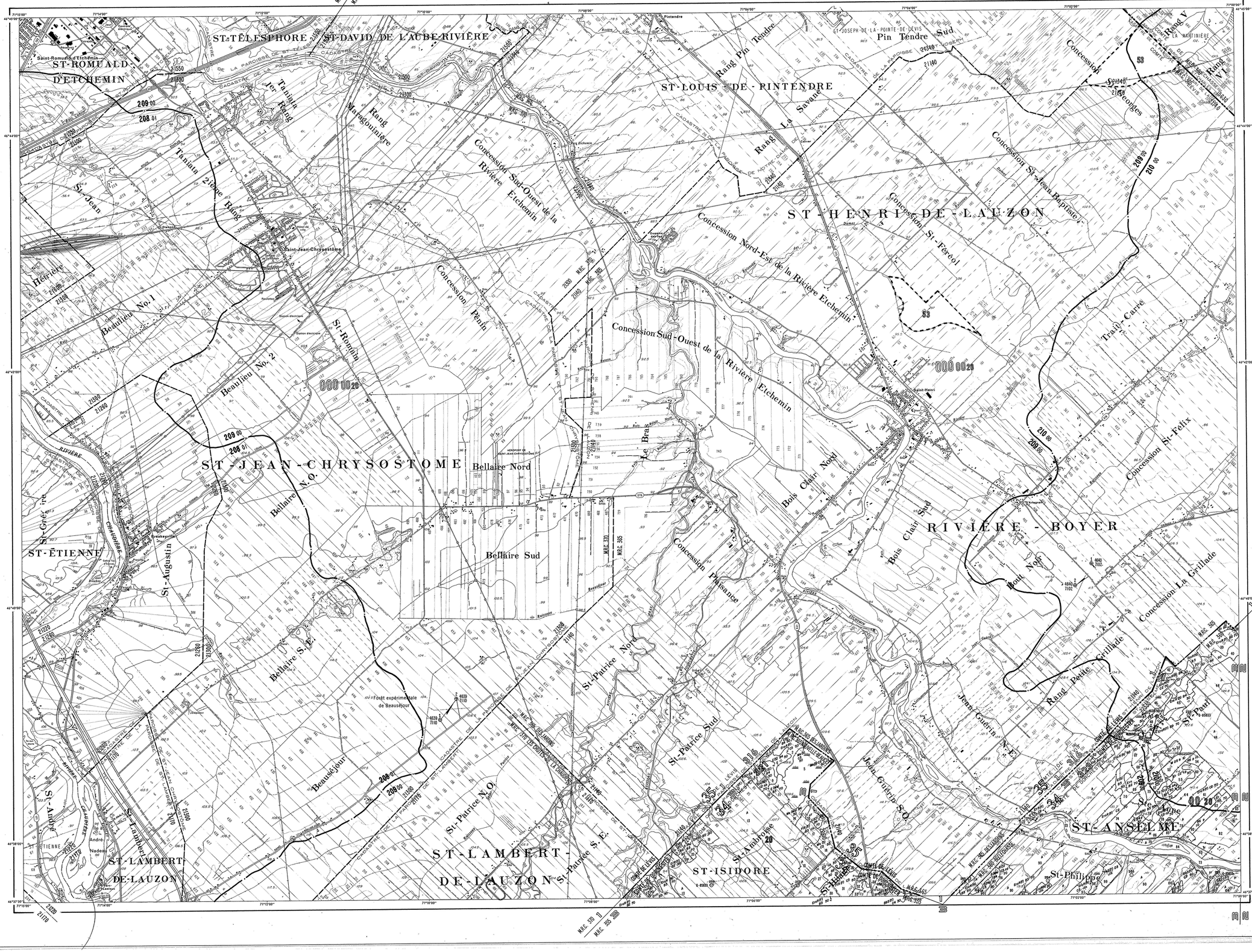
ST-TÉLESPHORE
ST-DAVID DE L'AUBE-RIVIÈRE
ST-ROMUALD-D'ETCHEMIN
ST-LOUIS-DE-RINTENDRE
ST-HENRI-DE-LAUZON
ST-JEAN-CHRYSOSTOME
ST-ÉTIENNE
ST-LAMBERT-DE-LAUZON
ST-ISIDORE
ST-ANSELME
RIVIÈRE-BOYER
Rang Pin Tendre
Pin Tendre Sud
Concession Sud-Ouest de la Rivière Etchemin
Concession Nord-Est de la Rivière Etchemin
Concession St-Jean Baptiste
Concession St-Féréol
Concession St-Félix
Concession La Grillade
Concession Pleasance
Concession Penin
Bellaire Nord
Bellaire Sud
Bellaire N.O.
Bellaire S.E.
Beauséjour
St-Patrice Nord
St-Patrice Sud
St-Patrice N.O.
St-Patrice S.E.
Bois Clair Nord
Bois Clair Sud
Bout Noir
Rang Petite Grillade
Jean Guérin N.E.
Jean Guérin S.O.
Forêt expérimentale de Beauséjour
Aéroport de Saint-Jean-Chrysostome
Saint-Henri
Saint-Jean-Chrysostome
Breakeyville
Saint-Romuald
Saint-Nicolas
Saint-Lambert
Saint-Anselme
Saint-Philippe
Saint-Isidore
Saint-Étienne
Saint-Augustin
Saint-Romain
Saint-Gervais
Saint-Antoine-de-Tilly
Saint-Apollinaire
Saint-Agapit
Saint-Flavien
Saint-Jean-de-la-Lande
Saint-Joseph-de-Lévis
Saint-Jean-Chrysostome